



**APPEL A PROJETS
SEMAINE EUROPEENNE
DU DEVELOPPEMENT
DURABLE 2020
REGLEMENT**



Chaque année, la Semaine Européenne du Développement Durable est l'occasion de sensibiliser le public à l'enjeu de concilier création d'activités, progrès social et préservation de l'environnement. Lorient Agglomération lance un appel à projets auprès des associations locales susceptibles de réaliser une action de sensibilisation au développement durable, du vendredi 22 mai au dimanche 21 juin 2020, sur son territoire.

L'APPEL A PROJETS VISE 3 OBJECTIFS :

- Relayer la campagne européenne en valorisant l'action des associations locales.
- Promouvoir les comportements éco-responsables individuels et collectifs.
- Faire connaître les solutions concrètes développées localement pour agir au quotidien.

LES THÈMES DE L'APPEL À PROJETS :

L'appel à projets est ouvert à toutes les thématiques abordées dans l'Agenda 21 du territoire, adopté à l'unanimité en mars 2012, téléchargeable sur <http://www.agglo-orient.bzh> :

- L'économie verte et la consommation responsable : alimentation/santé, sobriété et efficacité énergétique, énergies renouvelables, tourisme durable, économie numérique, ...
- La préservation du patrimoine, des milieux et des ressources naturelles (biodiversité, eau, air, sols,...), la réduction des déchets, la prévention des risques et des nuisances, ...
- La promotion de l'habitat durable, des transports collectifs et alternatifs (bus, train, bateau, vélo, marche, ...), les comportements éco-responsables et les éco-gestes, ...
- Les solidarités et le « mieux vivre ensemble » : l'économie sociale et solidaire, le partage des savoirs, les liens inter-générationnels, la communication au service de la citoyenneté, ...

Pour l'édition 2020, une attention particulière sera portée aux projets concernant la préservation de la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques. En effet, dans le cadre de son « plan d'actions pour les continuités écologiques du territoire », Lorient Agglomération souhaite mettre l'accent sur la sensibilisation du public au bien-être apporté par la diversité biologique et à la menace que constitue pour l'humanité son déclin rapide.

En complément des animations réalisées par les associations, un temps fort de communication : « Le mois de la biodiversité, 2ème édition », sera organisé par Lorient Agglomération. Le format de cet événement reste à définir.

QUI PEUT RÉPONDRE À L'APPEL À PROJET ?

Toute association locale implantée sur une des 25 communes de Lorient Agglomération peut répondre à l'appel à projets. Un seul projet peut être présenté par chaque association candidate.



QUELS TYPES DE PROJETS ET POUR QUELS PUBLICS ?

Les projets présentés doivent impérativement comporter une action d'information, de sensibilisation ou de mobilisation de la population autour des enjeux liés à la biodiversité ou sur un des thèmes précités.

Les animations doivent impérativement se dérouler sur une ou plusieurs des 25 communes de Lorient Agglomération, pendant la période du vendredi 22 mai au dimanche 21 juin 2020, incluant la « journée internationale de la diversité biologique », fixée au 22 mai par les Nations Unies.

Les actions de sensibilisation peuvent s'adresser au grand public ou viser plus particulièrement un public spécifique comme les jeunes ou les scolaires. Elles peuvent prendre différentes formes : atelier, conférence, débat, portes ouvertes, randonnée, circuit de découverte, jeu, concours, ...

COMMENT PARTICIPER ?

Pour participer à l'appel à projets, 5 documents sont à fournir :

- Les statuts et le dernier rapport d'activités de l'association datés et signés ainsi que le récépissé de dépôt à la Préfecture (n° SIRET/SIREN le cas échéant)
- La fiche projet « Semaine Européenne du Développement Durable 2020 » renseignée (ci-jointe ou téléchargeable sur le site <http://www.lorient-agglo.bzh>)
- Un courrier de demande de subvention précisant le montant souhaité
- Une attestation sur l'honneur datée et signée relative à la faisabilité du projet
- Un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B)

Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte.

LE MONTANT DE L'AIDE FINANCIÈRE

Le fond mobilisé pour l'appel à projets 2020 est d'un montant de **28 500 €**. Le soutien financier attribué par Lorient Agglomération à chacun des projets retenus est déterminé en fonction du nombre de projets déclarés recevables. Il ne doit pas excéder 80% du budget prévisionnel du projet. **Le montant maximum de subvention est fixé à 3 000 €.**



LES MODALITÉS DE SÉLECTION DES PROJETS :

Le pilotage de l'appel à projets est assuré par la Vice-présidente de Lorient Agglomération déléguée à la prévention des risques et à la protection des espaces naturels. L'instruction technique et administrative est réalisée par la Direction Environnement/Développement Durable, avec des représentants des autres Directions et services concernés.

La sélection des projets se fait, dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible, sur la base des critères suivants :

- Inscription de l'action proposée dans les thématiques définies.
- Ampleur de l'action en nombre de personnes ciblées ou caractère reproductible.
- Qualité et diversité des partenariats développés pour sa mise en œuvre.
- Caractère innovant ou capacité à toucher des publics difficilement mobilisables.

Après une analyse technique des projets, la Vice-présidente propose au Bureau de Lorient Agglomération une sélection des projets au regard des critères susvisés. Le Bureau de Lorient Agglomération décide des projets à retenir, de la répartition de l'enveloppe et de l'attribution des subventions.

Un courrier sera adressé à chaque association pour l'informer de la décision de l'EPCI et lui préciser les conditions d'attribution de la subvention, liées à la **production d'un bilan quantitatif et qualitatif**, accompagné de photos, à transmettre à Lorient Agglomération avant le 31 juillet 2020.



LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Pour l'édition 2020, le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Lancement de l'appel à projets : le mercredi 16 octobre 2019.
- **Date limite de dépôt des projets : le lundi 06 janvier 2020.**

Le dossier complet est à envoyer par mail à ctorel@agglomero-orient.fr ou par courrier à :

Monsieur le Président de Lorient Agglomération
 Pôle Aménagement Environnement Transports
 Direction Environnement Développement Durable
 Maison de l'Agglomération – Esplanade du Péristyle
 CS 20001
 56 314 LORIENT Cedex

(Un accusé de réception sera délivré dans les 8 jours pour confirmer que le dossier est complet).
 Pour toute information complémentaire, s'adresser à Catherine TOREL-BRETECHE au 02 90 74 72 07.